

LE DEVOIR

CAHIER
2

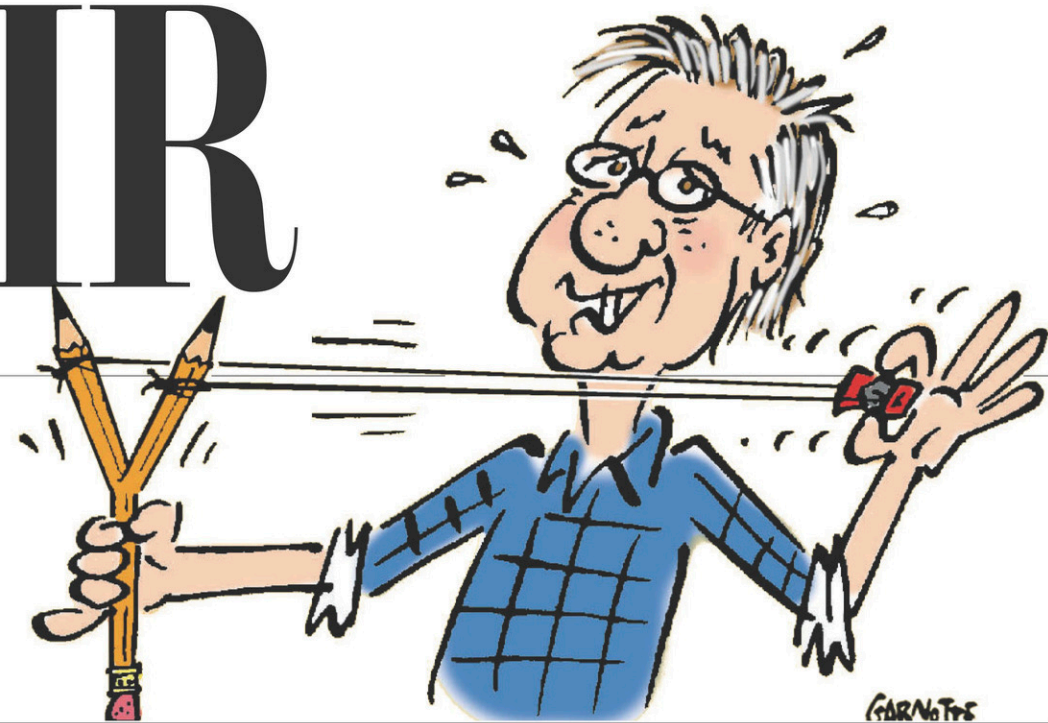
ÉCONOMIE

Le grand patron de SNC-Lavalin quitte l'entreprise pour la retraite

ACTUALITÉS

Garnotte range ses crayons. Snif!

A 8



GARNOTTE



La sculptrice Laurence Vallières dans les pattes de son lièvre
MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

III ART URBAIN

Laurence Vallières cartonne là où ses animaux la mènent

La sculptrice gratifie le festival Mural d'une œuvre géante

RALPH ELAWANI
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

Pour certains, peu de choses sont plus drôles qu'un chimpanzé qui tombe d'une branche après avoir reniflé ses doigts, préalablement utili-

sés pour se gratter le postérieur. Pour d'autres, peu d'images sont plus attendrissantes que celles d'un pitbull prenant soin d'un bébé, sur un air de xylophone gentillet. Pourquoi? Le philosophe français Henri Bergson affirmait qu'il n'y a pas de comique en dehors de ce qui est pro-

prement humain. C'est parce que les animaux évoquent parfois les humains qu'ils nous font rire ou réfléchir. Les grands satiristes l'ont compris très tôt (le grand capital aussi, remarquez).

VOIR PAGE A 2 : MURAL

Guerre de mots entre Trudeau et les premiers ministres conservateurs

La réforme de l'évaluation environnementale au cœur de la querelle

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

La guerre entre Justin Trudeau et ses homologues provinciaux conservateurs s'envenime. Alors que les premiers ministres de cinq provinces font front commun pour arguer que sa réforme de l'évaluation environnementale menace l'unité nationale, M. Trudeau les accuse de s'adonner à un odieux chantage « irresponsable ».

Le gouvernement Trudeau annoncera

mercredi s'il accepte ou non les quelque 200 amendements apportés au projet de loi C-69 par le Sénat. Les premiers ministres de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont publié une lettre lundi soir dans laquelle ils implorent les libéraux fédéraux d'évaluer la totalité de ces changements.

« Le gouvernement fédéral doit reconnaître le rôle exclusif des provinces et territoires sur la gestion du développement de nos ressources naturelles non renouvelables ou il risque de créer une crise constitutionnelle », scandent

respectivement les premiers ministres Jason Kenney, Scott Moe, Brian Pallister, Doug Ford et Blaine Higgs. S'ajoute au groupe le premier ministre indépendant des Territoires du Nord-Ouest, Bob McLeod (dont le frère est le député fédéral libéral local).

La réplique de Justin Trudeau n'a pas tardé. Et elle a été cinglante. « Le fait que des politiciens, des premiers ministres provinciaux conservateurs soient en train de faire des menaces à l'unité nationale si on ne leur donne

VOIR PAGE A 5 : GUERRE

III HYDRO-QUÉBEC

La remise de trop-perçus mal reçue par des experts

Mais la classe politique salue une victoire des citoyens-clients-actionnaires contre la société d'État

MARCO BÉLAIR-CIRINO
ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

500 millions

C'est la somme qu'Hydro-Québec remboursera à ses clients, en plus de geler ses tarifs en 2020 et de limiter les hausses au taux d'inflation pour les quatre années suivantes.

Le premier ministre François Legault privera l'État québécois de centaines de millions de dollars pour apaiser le mécontentement populaire à l'égard des « trop-perçus » d'Hydro-Québec qu'il a alimenté dans l'opposition. Une décision contestée par des experts.

À sa demande, Hydro-Québec annoncera un gel tarifaire en 2020, puis fixera l'augmentation des tarifs d'électricité au niveau de l'inflation au cours des quatre années suivantes. D'autre part, la société d'État versera d'un coup des ristournes totalisant quelque 500 millions à ses clients résidentiels, commerciaux et industriels, et ce, en guise de compensation pour les « trop-perçus » qu'elle a engrangés au fil des dernières années.

Le ministre de l'Énergie, Jonatan Julien, déposera mercredi un projet de loi visant à soustraire Hydro-Québec au processus de fixation des tarifs d'électricité de la Régie de l'énergie.

M. Legault dit être « conscient que des gens, à cause du travail [de la Coalition avenir Québec] dans l'opposition, auraient peut-être pu interpréter, ou être choqués, du fait d'Hydro-Québec a augmenté ses tarifs plus que l'inflation ». « Je voulais qu'Hydro-Québec fasse un geste pour rembourser les Québécois qui ont subi durant les deux premières années du gouvernement libéral [2014 et 2015] des hausses supérieures à l'inflation », a-t-il déclaré, à trois jours de l'ajournement prévu des travaux parlementaires.

« Bonbons », « ridicule »

Ancien régisseur de la Régie de l'énergie, François Tanguay critique sévèrement la décision annoncée du gouvernement Legault, qu'il qualifie de « ridicule », dans une lettre publiée mercredi dans *Le Devoir*. « Cette vision courte, populiste à outrance de ce gouvernement face aux trop-perçus souligne à gros traits un manque de vision environnementale si critique pour notre avenir commun. Pourquoi ne pas piger dans cette fortune dormant dans les coffres de l'État pour investir dans

VOIR PAGE A 2 : TROP-PERÇUS

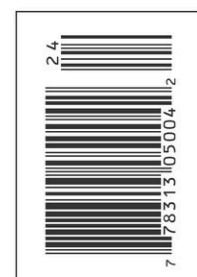
LE CADEAU DE GREC.
L'ÉDITORIAL DE ROBERT DUTRISAC PAGE A 6

D

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX

Éditorial.....A6
Idées.....A7
Économie.....B1
Décès.....B3
Avis légaux.....B4
Monde.....B5
Sports.....B6
Météo.....B6
Mots croisés.....B6
Sudoku.....B6
Culture.....B7
Grille TV.....B7



Le lièvre fait trois mètres

MURAL

SUITE DE LA PAGE A 1

Si vous vous déplacez du côté du boulevard Saint-Laurent, ces jours-ci, pour la traditionnelle la braderie de juin, vous croiserez à l'angle de Prince-Arthur un lièvre de trois mètres de hauteur fait de languettes de Coroplast — d'anciennes pancartes électorales et des retailles d'affiches mises au rebut par une firme de design, pour être plus précis. L'imposant lagomorphe, produit dans le cadre du festival Mural, est signé par la Montréalaise Laurence Vallières.

Habitée aux sculptures monumentales représentant des animaux souvent anthropomorphisés, Vallières est cette année l'une des têtes d'affiche du festival qui célèbre l'art urbain sur l'artère Saint-Laurent. Pour la septième édition de celui-ci, qui se déroule du 6 au 16 juin, des artistes comme la muraliste colombienne GLeo ou encore le néerlandais Leon Keer, célèbre pour ses trompe-l'œil, transforment le paysage à leur fantaisie, question de faire oublier les cônes orange et les amas d'inventus que les boutiques s'efforcent de liquider à bâbord et à tribord de la Main.

« J'ai rencontré les gens de Mural lors de leur toute première édition », précise Laurence Vallières, au téléphone, peu de temps après avoir posé pour *Le Devoir* aux côtés de sa première œuvre publique permanente. « Pas besoin de la protéger, celle-là », s'exclame la trentenaire habituée à travailler avec des quantités phénoménales de carton recyclé pour créer des sculptures qui rappellent le travail d'artistes comme Jean-Pierre Larocque, Antony Gormley, Beth Cavener, ou même Anish Kapoor, avec qui elle soutient n'avoir rien en commun du point de vue plastique, mais avec qui elle partage une fascination prononcée pour l'utilisation de l'espace.

C'est toujours plus plaisant lorsqu'il y a un message derrière une œuvre [...] et s'il y a de l'humour, ça rend les œuvres intéressantes et ça leur permet de mieux vieillir

LAURENCE VALLIÈRES



D'abord céramiste, Vallières en est arrivée à créer des pièces gigantesques lors de la Nuit blanche 2012, où elle avait investi l'espace Fresh Paint sur la rue Sainte-Catherine. « C'était un lieu communautaire, les jeunes allaient peindre sur les murs. J'ai loué l'endroit pour une soirée. »

Très tôt intéressée par l'art urbain, la sculptrice originaire de Beauport dit avoir suivi la vague en proposant une alternative : « Il n'y a pas beaucoup de sculptures dans le milieu. Les artistes travaillent généralement dans la rue; il y a un côté "vandalisme" qui n'est pas le mien. J'ai commencé avec une galerie d'art urbain. Les gars travaillent vraiment vite. Je suis aussi capable de faire ça. Et comme eux, je fais du *oversize* extravagant. »

Invitée aux quatre coins du monde — du Clubhouse du magazine *Juxtapoz*, à Miami, au festival Crush Walls de Denver, en passant par le festival Pow! Wow! Hawaii —, Vallières utilise son art collé, riveté et vissé à la manière des satiristes qu'elle admire, de George Orwell à Art Spiegelman, tout en tentant de ne pas trop prémâcher le message derrière ses installations animalières : « Oui, je pense que c'est toujours plus plaisant lorsqu'il y a un message derrière une œuvre, mais l'idée est de ne pas être *patronizing*. Par ailleurs, si celui-ci passe habilement, et s'il y a de l'humour, ça rend les œuvres intéressantes et ça leur permet de mieux vieillir », assure la femme qui a accepté un partenariat avec les magasins Little Burgundy pour soutenir la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), dans le cadre de Mural. « Ce lièvre, explique-t-elle avec humour, fait partie d'un écosystème fragile. Ma sculpture n'est qu'un rappel de ce fait... L'idée n'est pas de dire aux gens : il va mourir si vous achetez un *drink* chez Starbucks. »

III LAÏCITÉ

Québec définit le « signe religieux »

Simon Jolin-Barrette surprend avec un amendement déposé en soirée mardi

JOCELYNE RICHER
LA PRESSE CANADIENNE
À QUÉBEC

Le gouvernement Legault fait volte-face et consent finalement à définir ce que représente à ses yeux un « signe religieux » dans son projet de loi 21 sur la laïcité de l'État.

Depuis le dépôt du projet de loi controversé, le ministre responsable, Simon Jolin-Barrette, avait toujours refusé jusqu'à maintenant, malgré les pressions venant de toutes parts, de définir ce qu'il entendait par l'expression « signe religieux », qui est au cœur du document.

Mardi, en soirée, coup de théâtre à l'Assemblée nationale, où son projet de loi est passé au peigne fin : le ministre Jolin-Barrette a déposé un amendement précisant aux nombreux employés de l'État visés par la loi ce qu'ils n'auront plus le droit de porter dans

l'exercice de leurs fonctions.

Le libellé de l'amendement à l'article 6 démontre l'intention du gouvernement de ratisser large.

Ainsi, aux yeux du gouvernement, « tout objet, notamment un vêtement, un symbole, un bijou, une parure, un accessoire ou un couvre-chef » sera considéré comme étant un « signe religieux » s'il est porté « en lien avec une conviction ou une croyance religieuse », ou s'il est « raisonnablement considéré comme faisant référence à une appartenance religieuse ».

La taille

Il n'y a aucune mention visant la taille de l'objet en question : minuscule ou ostentatoire, le signe religieux sera donc prohibé.

Le gouvernement Legault tient mordicus à faire adopter deux de ses projets de loi avant l'ajournement des travaux, prévu vendredi 14 juin : le projet

de loi 9 sur l'immigration et le projet de loi 21 sur la laïcité de l'État.

Les deux législations sont pilotées par le ministre Jolin-Barrette.

Le projet de loi 21 en est rendu à l'étape de l'étude détaillée article par article.

Il prévoit d'interdire à plusieurs catégories d'employés de l'État — policiers, gardiens de prison, procureurs de la Couronne, enseignants et directeurs d'école des niveaux primaire et secondaire du secteur public, notamment — de porter tout signe religieux dans l'exercice de leurs fonctions.

Les employés actuels auraient un droit acquis (« clause grand-père »).

Durant la consultation menée sur le projet de loi, certains des témoins entendus avaient fait valoir que le document était beaucoup trop vague, sans définition précise de ce qui serait interdit ou pas, donc difficile à appliquer.



Simon Jolin-Barrette



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

Hydro-Québec a encaissé 1,5 milliard en trop

TROP-PERÇUS

SUITE DE LA PAGE A 1

l'accélération de la réduction de l'empreinte carbone du Québec, dans la modernisation de ses industries carbo-dépendantes? » écrit-il.

En entrevue, il cite le cas du secteur acéricole, toujours très dépendant du mazout, qui pourrait prendre un virage vers les énergies renouvelables avec un investissement avoisinant les 50 millions de dollars. Il cite aussi en exemple les 200 000 foyers québécois qui se chauffent toujours en recourant au mazout.

Titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie à HEC Montréal, Pierre-Olivier Pineau qualifie de « bons » des mesures comme le gel prévu des tarifs en 2020. « Ce gel des tarifs est une des pires idées qu'on pourrait avoir. Tout le monde s'entend pour dire que notre hydroélectricité a une grande valeur et est une richesse pour le Québec. Il faut que le prix auquel on la vend reflète cette valeur. Ce gel envoie le signal qu'on peut continuer à consommer sans rien changer dans nos habitudes, alors même qu'on sait qu'il faut réduire et optimiser notre consommation d'énergie », explique-t-il.

Un tel gel est selon lui « incohérent avec les objectifs mêmes du gouvernement Legault en matière d'exportation et de développement économique. C'est incompréhensible d'un point de vue de logique énergétique et économique, et malheureusement lié à une approche électoraliste de courte vue ».

Tant M. Tanguay que M. Pineau critiquent également le fait de « marginaliser » le rôle de la Régie de l'énergie, en imposant le gel de 2020 et les limites au taux d'inflation par la suite. « La Régie avait été créée pour rendre les tarifs

d'électricité plus neutres et apolitiques. On a toujours eu, malheureusement, des influences politiques dans les tarifs d'électricité, mais cette décision accentue cette politisation et laisse présager des orientations très problématiques pour une gestion neutre et efficace de nos systèmes énergétiques », soutient Pierre-Olivier Pineau.

Professeure titulaire à l'École nationale d'administration publique, Marie-Soleil Tremblay rappelle par ailleurs que les tarifs d'électricité des clients résidentiels québécois sont moins élevés que dans le reste du Canada et aux États-Unis. Pour un résident de Montréal, par exemple, le coût moyen se situe à 7,1 ¢ le kilowattheure, contre 13,2 ¢ à Toronto et plus de 30 ¢ pour un résident de New York.

« Clair recul »

Fin mars, François Legault avait enjoint à Hydro-Québec de consentir un rabais « spécial » sur le prix d'électricité en 2020 afin de calmer la « grogne » populaire, en plus de mandater M. Julien de dorénavant verser 100 % des trop-perçus effectués par Hydro-Québec.

La sortie du premier ministre suivait la publication d'un sondage Léger-*Le Journal de Montréal* indiquant que 92 % de la population québécoise souhaite voir le gouvernement caquiste indemniser, en tout ou en partie, les victimes des trop-perçus d'Hydro-Québec.

M. Legault écartait toutefois l'idée de rembourser, par le biais d'une baisse tarifaire, la totalité des trop-perçus — plus de 1,5 milliard de dollars — encaissés par la société d'État.

Les partis politiques d'opposition se sont réjouis de la volonté du gouvernement caquiste de redonner à la clientèle d'Hydro-Québec les revenus de la société d'État qui n'avaient pas préala-

La Régie avait été créée pour rendre les tarifs d'électricité plus neutres et apolitiques

PIERRE-OLIVIER PINEAU



blement été approuvés par la Régie de l'énergie. « Il a plié sous la pression populaire », a fait valoir Gaétan Barrette dans un impromptu de presse. Cela dit, l' élu libéral redoute une « hausse brutale » de la facture d'électricité dans quatre ans. Entre-temps, il s'inquiète de ce que les services publics fassent les frais de cette « opération politique » menée à quelques jours de la suspension des travaux de l'Assemblée nationale pour la période estivale. « Il n'y a pas de magie là-dedans. Hydro-Québec, c'est un générateur de revenus pour le gouvernement. On baisse ce revenu-là. Il va être compensé comment? Une baisse de services? » a demandé M. Barrette.

Selon Gabriel Nadeau-Dubois, « le gouvernement n'avait pas vraiment le choix un jour ou l'autre de donner suite à cette promesse » de rembourser les trop-perçus d'Hydro-Québec. « C'est de l'argent qui, au départ, n'aurait jamais dû être prélevé chez les gens », a souligné le co-porte-parole de QS mardi. Il se réjouit que « la pression du public [ait] fonctionné ». « On ne peut pas dire que c'est une mauvaise nouvelle. Mais le diable est dans les détails », a-t-il fait valoir.

Le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, s'est dit heureux de ce « gain » enregistré par les clients d'Hydro-Québec. « Finalement, [M. Legault] s'est rallié à nos arguments et à celui des 75 000 personnes qui ont signé une pétition », a-t-il noté.

La Fédération canadienne des contribuables (FCC), qui avait lancé et déposé il y a deux semaines et demie la pétition réclamant le remboursement des trop-perçus d'Hydro-Québec, a crié victoire. « Le premier ministre a prouvé au peuple qu'il l'écoutait », a fait valoir le directeur de la FCC pour le Québec, Renaud Brossard.

Les policiers demandent au tribunal de protéger leur droit au silence

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Des syndicats de policiers se sont adressés à la Cour supérieure mardi pour contester les règles encadrant les enquêtes menées par le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). La Fédération des policiers municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers de Montréal font valoir qu'en vertu de ces règles, les policiers n'ont pas les mêmes droits que les autres citoyens, notamment en ce qui a trait à l'accès à un avocat ou au droit au silence.

Lorsqu'une personne meurt ou est blessée sévèrement pendant une intervention policière, le BEI ouvre une enquête. Dès lors, le policier impliqué est tenu de rédiger un rapport sans en discuter avec ses collègues. Il lui est aussi interdit de consulter la « carte d'appel », cette fiche dans laquelle sont rassemblées diverses informations, comme l'heure de l'appel, l'état du suspect ou les commentaires des policiers sur le terrain au répartiteur.

Il doit aussi rencontrer les enquêteurs du BEI. Comme le Bureau ne fait pas de distinction entre le statut de « policier témoin » et celui de « policier impliqué », le policier ne peut recourir à l'assistance d'un avocat ou bénéficier du droit au silence. « Quand une enquête du BEI est déclenchée, on nous dit qu'il s'agit d'une enquête administrative alors que ça ne l'est pas, parce qu'au bout du compte, l'enquête se retrouve sur le bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales, qui va décider s'il porte ou non des accusations criminelles. Comme toutes les enquêtes sont envoyées au DPCP, on ne parle plus d'enquêtes administratives, mais bien d'enquêtes criminelles », estime Robin Côté, président de la FPMQ.

Ailleurs au Canada

Les syndicats de policiers jugent donc que ces règles contreviennent à la Charte canadienne des droits et libertés et qu'elles portent atteinte à leurs droits fondamentaux. Ils demandent notamment à la Cour d'invalider les articles du Règlement obligeant le policier à rédiger un compte rendu à la suite de l'événement faisant l'objet d'une enquête et à rencontrer les enquêteurs du BEI. Le tribunal pourrait aussi déterminer que le policier impliqué peut avoir droit à un avocat et bénéficier du droit au silence, suggèrent les demandeurs.

« Dans les autres provinces canadiennes, aussitôt qu'une enquête indépendante est déclenchée, le policier impliqué a droit au silence et à un avocat et il n'est pas obligé de remettre son rapport au bureau des enquêtes indépendantes ni à son directeur de police. L'enquête suit son cours, comme une enquête criminelle », fait valoir Robin Côté.

Ni le BEI ni le cabinet de la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, n'ont voulu commenter le dossier compte tenu des procédures engagées en cour.

Lorsque questionné sur la requête déposée par les syndicats, le directeur du SPVM, Sylvain Caron, a indiqué qu'il n'avait pas pu en prendre connaissance. Il a cependant soutenu que son service collaborait avec le BEI. « On s'inscrit totalement dans les conditions de fonctionnement du BEI », a-t-il dit.

En novembre dernier, des organismes de défense des droits de la personne avaient publié des documents démontrant que des policiers avaient bafoué les règles du BEI. Dans des lettres adressées aux directeurs de plusieurs corps policiers québécois, la directrice du BEI, M^{me} Madeleine Giauque, avait relevé diverses lacunes, comme le fait que les policiers impliqués dans un événement n'avaient pas été isolés, que la scène de l'intervention policière n'avait pas été protégée ou qu'un policier avait refusé de répondre aux questions de l'enquêteur du BEI. Le SPVM, qui était visé dans cinq dossiers, avait soutenu avoir changé ses pratiques.

Les règles du Bureau des enquêtes indépendantes portent atteinte à leurs droits fondamentaux, prétendent les policiers



Des parents anglophones sont découragés par la perte annoncée de trois écoles dépeuplées que le gouvernement veut transférer à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, qui a besoin de 150 locaux supplémentaires pour la rentrée de l'automne prochain.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

III ÉDUCATION

Le ministre Roberge ouvre la porte à la cohabitation

Les écoles francophones de l'est de Montréal débordent

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Malgré les risques pour la francisation des jeunes immigrants, le ministre Jean-François Roberge ouvre la porte à une cohabitation temporaire entre élèves anglophones et élèves francophones pour venir à bout du grave manque de locaux dans les écoles de l'est de Montréal.

La Commission scolaire English Montreal devra assurément céder des écoles à la commission scolaire francophone, dont les écoles débordent, a martelé mardi le ministre de l'Éducation. En attendant une entente en bonne et due forme à cet effet, il estime que la cohabitation d'élèves dans deux groupes linguistiques dans des écoles anglaises à moitié vides peut permettre une sortie de crise en vue de la prochaine rentrée scolaire.

« Ce ne sont pas des conditions idéales si on veut faire de la francisation de nouveaux arrivants, quand on est dans une école anglophone. Ce n'est pas l'idéal, mais à court terme, ça peut aider la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île à passer à travers la crise », a affirmé le ministre Roberge, en marge des travaux de l'Assemblée nationale.

« C'est une solution à court terme et il faut qu'il y ait suffisamment de classes. S'il y a seulement quelques classes dans une école, ce n'est pas jouable. Imaginez une école primaire qui doit s'organiser avec seulement quelques classes. Il faut avoir un service de garde distinct, une bi-

bliothèque distincte. C'est compliqué. J'aimerais ça, qu'il y ait quelques ententes de cohabitation, mais il faut que ce soit raisonnable. Et au bout du compte, c'est certain qu'il y aura des transferts d'école », a-t-il précisé.

Le ministre donne encore une dizaine de jours aux deux commissions scolaires pour s'entendre. Après cette date ultime, le Conseil des ministres ordonnera par décret le transfert de trois écoles anglophones dépeuplées à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), a affirmé le ministre Roberge.

« Très mauvaise idée »

Pour la CSPI, la cohabitation est une « très mauvaise idée ». « Je ne pense pas que la communauté anglophone réalise qu'on devrait prendre la moitié des écoles qu'on nous propose! C'est envahissant, une cohabitation. On aurait besoin de la moitié du service de garde, de la moitié du bureau de la direction, de la moitié de tout! Ce n'est vraiment pas une bonne idée. Et ça serait seulement temporaire, il faudrait tout recommencer quelques mois plus tard », dit Miville Boudreault, président de la CSPI.

« On comprend que le transfert d'écoles est une mesure très forte qui bouscule les gens, mais c'est notre dernière solution. On n'a plus d'espace. On ne peut plus agrandir nos écoles. La qualité du service éducatif se détériore dans certains secteurs. Nos élèves et notre personnel se trouvent dans des conditions inacceptables. On ne peut plus

fonctionner comme ça », ajoute-t-il.

À Saint-Léonard, les quatre écoles primaires et les deux écoles secondaires de langue anglaise ont de l'espace libre. L'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, elle, débord déjà, avec 2400 élèves. La CSPI prévoit que le nombre d'élèves bondira à 2700 à la rentrée scolaire.

Les anglophones choqués

De son côté, la Commission scolaire English Montreal tient à garder ses écoles. « Après avoir consulté notre communauté, on a proposé de bonne foi la cohabitation », dit Angela Mancini, présidente de la commission scolaire anglophone.

La tension entre le ministre de l'Éducation et la Commission scolaire English Montreal a monté d'un cran mardi. M. Roberge a annoncé au micro de Paul Arcand, au 98,5 FM, en matinée, qu'il forcera la commission scolaire anglophone à céder trois écoles à sa voisine francophone. Le ministre avait donné jusqu'au 10 juin à English Montreal pour céder trois écoles dépeuplées à la CSPI, qui a besoin de 150 classes supplémentaires dès la rentrée d'août prochain, dans deux mois et demi.

Les représentants de la communauté anglophone acceptent mal la façon dont le ministre a annoncé cette nouvelle — dans une émission de radio au petit matin, sans même avoir communiqué avec la commission scolaire de langue anglaise.

III TRAMWAY

La demande de Bombardier rejetée

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

L'assurance que le tramway de Québec sera construit avec au moins 25 % de contenu local n'a pas rassasié Bombardier, qui a réclamé mardi au Parlement qu'on révise le projet de loi encadrant le projet.

En commission parlementaire, des dirigeants de Bombardier ont suggéré au gouvernement d'aller « au-delà » de ce qui est prévu dans le projet de loi 26 sur le tramway qui doit être adopté d'ici la fin de la semaine.

Contrairement au gouvernement libéral qui n'avait exigé aucun contenu local dans le projet du Réseau express métropolitain (REM), la CAQ a décidé « d'obliger » le fournisseur des voitures du futur tramway à confier au minimum 25 % du contrat en sous-traitance au Canada, une disposition prévue à l'article 5 du projet de loi sur le tramway

actuellement à l'étude au Parlement.

Reclamé de toute urgence par l'administration Labeaume, ce projet de loi inclut aussi des dispositions sur les expropriations, lui permettant de commencer à acquérir des terrains.

Mardi, seulement trois intervenants ont participé à la commission parlementaire sur ce projet de loi: la Ville, le Réseau de transport en commun de la capitale (RTC) et Bombardier Transport.

L'entreprise québécoise table notamment sur le projet de tramway pour relancer son usine de La Pocatière. En vertu de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), il est impossible d'exiger davantage que 25 % de contenu local. Or Bombardier veut se donner la possibilité d'aller chercher jusqu'à 50 % dans certaines circonstances, comme l'absence d'un concurrent européen dans l'appel d'offres.

Devant les élus, le président du conseil d'administration de Bombar-

dier Transport, Daniel Desjardins, s'est défendu de demander « un traitement de faveur », mais a souligné que l'ajout d'une telle disposition serait « idéal ».

Bonnardel défend le projet

Les députés n'ont toutefois pas été convaincus par cette demande et décidé de maintenir le projet de loi tel quel en ce qui a trait au contenu canadien. À moins d'un revirement, le projet de loi devrait être adopté sans problème d'ici vendredi.

En matinée, le conseiller municipal qui remplace le maire Labeaume dans plusieurs des gros dossiers à la Ville, Rémy Normand, a réitéré que le projet de loi 26 va permettre à la Ville de « procéder sans attente » et sans risque de « contestations juridiques sur le fond ». Or, selon le chef de l'opposition à la Ville, Jean-François Gosselin de Québec 21, M. Normand « n'a aucunement démontré l'urgence » d'agir avant la fin de la session.

Évalué à 3,3 milliards, le réseau de transport à Québec doit voir le jour en 2026. Le ministre des Transports, François Bonnardel, a défendu le projet mardi, en soulignant qu'il n'incluait pas seulement un tramway, mais des trambus, deux nouveaux circuits de Métrobus, de nouvelles voies réservées, quatre pôles d'échanges, des stations et des abris sécuritaires, des liens mécaniques, etc.





la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Un
écosystème
d'affaires
montréalais

international

Fiers commanditaires piliers :



Bell

CGI



RioTinto



« Menaces à l'unité nationale »

GUERRE

SUITE DE LA PAGE A 1

pas ce qu'ils veulent, c'est complètement irresponsable, a scandé le premier ministre fédéral. La responsabilité de tout premier ministre et de qui-conque aspire à devenir premier ministre, c'est de condamner ces attaques-là. Je les condamne. Andrew Scheer devrait faire pareil. »

Le chef conservateur fédéral n'était pas à Ottawa mardi et n'a pas souhaité réagir par écrit.

Les dirigeants provinciaux déplorent le fait que la réforme de l'évaluation environnementale prévue par les libéraux fédéraux — avant d'être amendée par le Sénat — créerait des obstacles insurmontables à l'exportation de leurs ressources et menacerait les emplois et l'économie.

Les provinces s'opposent également au projet de loi C-48, qui imposerait un moratoire aux navires pétroliers le long de la côte nord de la Colombie-Britannique. Un comité sénatorial avait recommandé d'annuler carrément ce projet de loi, mais le Sénat dans son ensemble a rejeté cette idée.

Les premiers ministres provinciaux appellent le gouvernement à l'abandonner malgré tout.

« Dans l'état actuel des choses, le gouvernement fédéral semble indifférent face aux défis économiques que vivent les provinces et territoires, stipule leur missive. Des gestes immédiats pour améliorer ou éliminer ces projets de loi sont nécessaires, afin d'éviter d'exacerber l'aliénation des provinces, des territoires et de leurs citoyens et de se concentrer sur l'unité du pays. »

Surenchère verbale

Le Parti conservateur a attrapé la balle au bond, aux Communes. La chef adjointe Lisa Raitt a enjoint au gouvernement de « prendre les préoccupations des premiers ministres provinciaux au sérieux ».

Justin Trudeau n'a toutefois pas adouci le ton. « Nous croyons aux relations constructives. Malheureusement, nous ne considérons pas qu'il s'agit d'une relation constructive lorsque les premiers ministres provinciaux brandissent des menaces à l'unité nationale lorsqu'ils n'ont pas ce qu'ils veulent », a-t-il déclaré.

Ce qui a mené Jason Kenney à en rajouter à son tour, sur Twitter, en défendant une lettre « respectueuse » qui s'inscrivait « dans la tradition du fédéralisme d'ouverture ».

« Nous demandions simplement à être entendus et cette réponse méprisante du gouvernement fédéral est une réelle menace à l'économie nationale et à l'unité nationale », a-t-il renchéri.

De passage à Ottawa le mois dernier, le premier ministre albertain avait menacé de contester les projets de loi C-69 et C-48 devant les tribunaux s'ils n'étaient pas tempérés. Il avait en outre martelé que tous deux alimentent l'aliénation de sa province.

Le Québec a cependant lui aussi critiqué le projet de loi C-69 ce printemps. Le ministre de l'Environnement de la CAQ, Benoît Charette, a réclamé des amendements pour protéger le champ de compétence provincial en matière d'évaluation de projets intra-provinciaux.

Le député conservateur Alain Rayes a fait valoir, au Parlement, que ces premiers ministres provinciaux qui dénoncent les réformes environnementales du fédéral « ont été élus de façon démocratique ».

« Le premier ministre impose les règles, met à risque aussi les futurs développements d'exploitation de ressources naturelles et minières. Ce n'est sûrement pas avec cette façon de se comporter, en étant paternaliste et centralisateur au lieu de travailler en partenariat avec les premiers ministres provinciaux, que l'on va travailler à l'unité nationale », a affirmé M. Rayes.

La sortie de Jason Kenney s'inscrit toutefois dans son souhait plus large de défaire le gouvernement Trudeau.

M. Kenney a promis de faire campagne contre lui lors de l'élection fédérale cet automne.

Son gouvernement publie d'ailleurs ces jours-ci des publicités pleine page dans les quotidiens du Canada anglais pour inviter Ottawa à approuver le projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain la semaine prochaine.

Avec Héliène Buzzetti

INTERNATIONAL

Que doit devenir l'Organisation internationale de la Francophonie ?

L'OIF doit refléter l'état des lieux actuel, pas celui de 1970, affirme sa secrétaire générale

JOCELYNE RICHER
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

Les critères d'admission imposés aux pays désireux de faire partie de la Francophonie sont à revoir, selon la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo.

M^{me} Mushikiwabo propose d'ailleurs de décréter un moratoire sur d'éventuelles nouvelles adhésions d'ici le prochain Sommet de la Francophonie, afin de mener une réflexion sérieuse sur le sujet.

Elle tient à ce que cette question soit à l'ordre du jour du prochain Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Tunis, en novembre 2020, un événement au cours duquel on soulignera par ailleurs les 50 ans de cette organisation.

C'est ce qu'elle a indiqué mardi durant une rencontre de presse tenue en marge de sa visite de quelques jours au Québec.

Voilà « une question importante sur laquelle le sommet de Tunis devra se pencher », a dit M^{me} Mushikiwabo lorsqu'elle a été invitée à dire si le temps était venu de revoir, voire de resserrer, les critères d'adhésion à l'organisation internationale, aux contours identitaires encore mal définis après un demi-siècle d'existence.

Dans plusieurs pays membres, qu'on pense à l'Arménie, à l'Égypte ou au Vietnam, pour ne nommer que ceux-là, la langue française n'est parlée que par une fraction congrue, voire infinitésimale, de la population.

L'an dernier, en Arménie, lors du dernier sommet, la demande d'adhésion de l'Arabie saoudite, qui n'a pas la réputation d'afficher un attachement particulier à la langue de Molière, avait créé un malaise, aggravé par son dossier noir quant au respect des droits de la personne.

Finalement, devant le tollé, Riyad avait retiré sa candidature, renonçant



pour l'instant à devenir membre observateur de l'OIF. N'empêche. Cette histoire montre que le risque de voir la Francophonie se transformer en auberge espagnole est bien réel.

« La langue française n'est pas une fin en soi. C'est ce qu'on peut faire avec la langue française » qui compte, dit M^{me} Mushikiwabo, soucieuse de voir l'organisation refléter l'état des lieux actuel et non celui d'il y a 50 ans.

Priorités

La nouvelle secrétaire générale revendique une Francophonie « des temps présents ». Car « la Francophonie de 1970 est très différente de la Francophonie de 2020 », selon elle.

Elle s'intéresse par exemple à l'expansion de la langue française dans l'univers numérique, à la formation des enseignants, à l'entrepreneuriat féminin et particulièrement à l'éducation

Louise Mushikiwabo s'intéresse à l'expansion de la langue française dans l'univers numérique, à la formation des enseignants, à l'entrepreneuriat féminin et particulièrement à l'éducation des filles en Afrique.

JACQUES BOISSINOT
LA PRESSE
CANADIENNE

des filles en Afrique, le continent où se jouera l'avenir de la langue française.

Les budgets de l'OIF doivent augmenter, mais l'organisation doit d'abord faire le ménage dans ses états financiers avant « de demander une contribution supplémentaire » aux membres, a dit la secrétaire générale, accompagnée pour la circonstance de son bras droit, la Québécoise Catherine Cano.

L'an dernier, l'OIF a dû puiser dans son fonds de réserve pour boucler son budget annuel.

Nommée en octobre, M^{me} Mushikiwabo n'a toujours pas de résidence fixe. Elle dit vouloir avoir un portrait détaillé des finances de l'organisation avant de décider si elle va louer ou acheter un appartement à Paris, où est situé le siège de l'organisation.

En matinée, la secrétaire générale s'est entretenue avec le premier ministre François Legault à son cabinet.

Moins de poissons dans un océan plus chaud

La biomasse animale marine pourrait diminuer d'un sixième d'ici la fin du siècle, selon une nouvelle étude

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

Pour chaque degré de réchauffement climatique, la biomasse animale des océans s'amenuisera de 5%. Les poissons seront les grandes victimes de ce coup de sabre dans la biodiversité, du fait de leur position élevée dans la chaîne alimentaire. Telles sont les conclusions d'une étude internationale, la plus exhaustive menée sur ce sujet, parue mercredi dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences* et signée par plusieurs chercheurs canadiens.

Même si les émissions de gaz à effet plafonnaient dès cette année, la masse totale d'invertébrés, de poissons et de mammifères marins diminuerait de 5% d'ici la fin du siècle, estiment les 35 auteurs. Dans le scénario où les émissions continuent à augmenter à bon rythme, le déclin de la biomasse animale marine se creuserait à 17%. Ces valeurs ne prennent pas en compte les pêches, qui exercent une influence encore plus forte sur la biomasse totale de poissons dans les océans.

« Les océans sont un très grand contributeur à l'alimentation dans le monde entier. La subsistance de bien des gens dépend des produits de la pêche. Les changements climatiques sont un stress supplémentaire qu'on impose à ces écosystèmes déjà éprouvés », explique en entrevue avec *Le Devoir* Derek Tittensor, un écologiste marin au Centre de surveillance de la conservation de la nature des Nations unies et l'un des co-auteurs de l'étude.

Le déclin modélisé s'explique surtout par le réchauffement des eaux de surface qui, en devenant moins denses et flottant plus facilement, se retrouvent davantage isolées des eaux sous-jacentes. Cette



Les poissons font les frais des manquements cumulés à tous les maillons du réseau trophique.

GETTY IMAGES

stratification accrue de l'océan défavorise la remontée des nutriments vers la surface, où la lumière du soleil permet leur transformation en matière organique grâce à la photosynthèse.

Fait remarquable, les résultats publiés mardi sont issus d'un ensemble de six modèles écosystémiques marins différents, se basant chacun sur des principes distincts pour inférer la quantité d'animaux marins dans des conditions climatiques données. « Cela nous procure un portrait plus robuste de la situation », fait valoir M. Tittensor, qui est également professeur à l'Université Dalhousie, à Halifax.

Les pôles épargnés

L'étude prévoit que les pertes seront plus importantes dans le haut de la chaîne alimentaire. Les poissons, qui se nourrissent de petits crustacés, qui eux-mêmes mangent du phytoplancton, font les frais des manquements cumulés à tous les maillons du réseau trophique.

En conséquence, le déclin devrait être plus sévère chez les grandes espèces, qui constituent l'essentiel des ressources halieutiques, que chez les micro-organismes.

Sur le plan géographique, des disparités sont également attendues. En fait, les régions polaires devraient voir une augmentation de la biomasse animale marine, propulsée par un accroissement de la production de matières organiques. Ce gain serait toutefois largement compensé par des pertes dans les régions plus méridionales, comme au large des côtes atlantiques canadiennes ou de l'Europe, où la biomasse pourrait diminuer de moitié par endroits.



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III TROP-PERÇUS D'HYDRO-QUÉBEC

Le cadeau de Grec

C'était une épine dans le pied de François Legault. Quand il était dans l'opposition, son parti avait réclamé avec véhémence le remboursement de 1,5 milliard en trop-perçus encaissés par Hydro-Québec depuis 2005. C'étaient des « taxes déguisées », voire du « vol », déclarait-il.

Mais une fois arrivé au pouvoir, le premier ministre a répété que ce remboursement ne faisait pas partie du cadre financier de son programme électoral — il ne l'avait donc pas promis — et que cette somme serait versée sous d'autres formes, soit une baisse des taxes scolaires et des tarifs de garderie, et une hausse des allocations familiales. Il s'engageait à remettre à l'avenir la totalité des trop-perçus — ce qu'on appelle des « écarts de rendement », dans le langage de la Régie de l'énergie — aux consommateurs. Mais pas à effacer l'ardoise.

Or l'image de ces trop-perçus pesait sans doute trop lourd pour un gouvernement qui a promis d'être à l'écoute de la population et surtout de respecter tous ses engagements électoraux, même les moins réfléchis. L'image d'Hydro-Québec, accusée de surfacturation, en prenait pour son rhume.

ROBERT DUTRISAC



Un sondage publié en mars indiquait que 92 % des Québécois estimaient que ces trop-perçus devaient être remboursés aux consommateurs. Il faut croire aussi que bon nombre des électeurs caquistes étaient convaincus que ce remboursement faisait partie du programme électoral de la Coalition avenir Québec.

Mercredi, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonatan Julien, déposera à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité. Pour le simplifier, il le simplifie : il retirera tout bonnement à la Régie de l'énergie la responsabilité de fixer les tarifs d'Hydro-Québec Distribution.

Selon *La Presse*, le gouvernement remboursera l'équivalent de 1,5 milliard aux consommateurs. Une première tranche de 500 millions sera accordée dès le début de 2020 sous la forme d'une réduction de leur facture d'électricité. La ristourne sera fonction de leur consommation d'électricité et s'appliquera à tous les clients d'Hydro-Québec Distribution, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels. Cette somme de 500 millions représente les trop-perçus courants qui devaient normalement réduire les tarifs au cours des cinq prochaines années.

À compter du 1^{er} avril 2020, le gouvernement décrète un gel des tarifs pour l'année. Il calcule — trop généreusement, sans doute — que ce gel se traduira par des économies d'un milliard sur une période de cinq ans.

Pour les quatre années suivantes, de 2021 à 2024, la Régie de l'énergie sera également écartée et les augmentations de tarifs s'aligneront sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Au terme de ces cinq ans, Hydro-Québec et la Régie de l'énergie procéderont à une réévaluation des bases tarifaires.

Nous arrivons donc à un gros chiffre rond : 1,5 milliard. Sur le plan de la communication politique, c'est l'objectif du gouvernement Legault.

On peut toutefois douter que les consommateurs sortent gagnants de cet exercice de prestidigitacion. Il est vrai que, dès 2020, ils toucheront d'un coup 500 millions plutôt que de voir cette somme répartie sur cinq ans. Il faut ensuite présumer que le gel de tarif, pour arriver à la rondelle de 1 milliard, efface une augmentation qui aurait été de 2 % en 2020. Or, la dernière hausse des tarifs autorisée par la Régie de l'énergie pour Hydro-Québec, en 2019, s'élevait à 0,9 %, soit deux fois moins que l'IPC. Si on peut affirmer que les tarifs d'Hydro-Québec ont augmenté au rythme de l'inflation depuis 15 ans, c'est que le rattrapage, rendu nécessaire en 2003-2004 à la suite d'années de gel, et, plus récemment, les surcoûts imposés par les éoliennes ont poussé les tarifs à la hausse. Sans ces facteurs, qui sont dus à l'intervention du gouvernement d'ailleurs, les hausses de tarifs d'Hydro-Québec auraient été en deçà de l'inflation.

Il en découle que l'engagement de river à l'IPC la hausse des tarifs d'électricité, même en tenant compte du gel de 2020, n'est pas une si bonne affaire pour les consommateurs. N'en doutons pas : les bonzes du ministère des Finances ont fait leurs calculs et se sont assurés qu'Hydro-Québec et son unique actionnaire ne perdront pas au change. Bien au contraire.

Ce tour de passe-passe de 1,5 milliard est avant tout une opération politique. C'est la direction d'Hydro-Québec qui doit être satisfaite, elle qui se débarrasse d'un enquiquineur, la Régie de l'énergie. Or l'organisme réglementaire permettait de déterminer objectivement les tarifs du monopole d'État au lieu que ceux-ci fluctuent selon les humeurs du pouvoir politique.



LETTRES

Lockout à l'Aluminerie de Bécancour

Le lockout qui persiste depuis presque 18 mois à l'Aluminerie de Bécancour entre Alcoa et le syndicat des Métallos vient de franchir une nouvelle étape, à savoir que le syndicat a déposé une plainte à l'Organisation internationale du travail contre le gouvernement, alléguant que certaines déclarations du premier ministre François Legault vont à l'encontre de la convention de l'organisation.

Aux dires du président du syndicat, les interventions du premier ministre ont privilégié la partie patronale au détriment des syndiqués, une position qui va à l'encontre du rôle d'un chef d'État, qui doit plutôt mettre l'accent sur la bonne marche des négociations entre les parties. À cet effet, le président retient cette déclaration : « Honnêtement, je le dis, je crois que le syndicat des Métallos exagère dans ses négociations. Il devrait faire plus de compromis. »

À mes yeux, en s'exprimant en ces termes, François Legault s'ingère indûment dans le conflit. Au fur et à mesure que le temps passe eu égard à son rôle de médiateur, le pragmatisme de l'homme d'affaires de carrière refait surface au

grand dam du rassembleur que se doit d'incarner un véritable chef d'État... Une attitude gênante, voire inopportune, dont devra se débarrasser le premier ministre!

Henri Marineau

Québec, le 11 juin 2019

Somme toute, La Malbaie méritait mieux!

Le constat n'est guère reluisant un an plus tard. Le passage du G7 à La Malbaie les 8 et 9 juin 2018 n'aura laissé que des miettes à la population locale. Pourtant, on lui avait promis mer et monde. On parlait de grandes retombées économiques pour les années à venir. Certes, lors de ce G7, on affichait complet partout dans les hôtels et les restaurants puisque, entre autres, dignitaires, journalistes et policiers étaient sur place. Tellement qu'il n'y avait plus de place pour le moindre touriste.

Mais je serais donc ici porté à croire qu'on a manqué le bateau, qui ne s'est jamais véritablement arrêté pour la peine sur un des quais de La Malbaie — si je peux me permettre ici cette image.

Lors de cet événement fort médiatisé à la grandeur du globe, on n'a pas réussi — qui plus est — à faire découvrir pour la peine ce magnifique havre de beauté qu'est La Malbaie, ainsi que toute la région de Charle-

voix. L'un des plus beaux coins en Amérique du Nord en belle saison. Véritable oasis où nos plus grands peintres ont séjourné pour y créer de grandes œuvres. On n'a pas réussi à vendre ce coin de pays au reste du monde lors dudit G7 2018. Et c'est là, selon moi, qu'on a manqué de vision : c'est là que le bât blesse.

On a laissé les sept chefs d'État déblatérer en vase clos dans le chic Manoir Richelieu, et les médias du monde n'en ont eu au final que pour le fameux boycottage de Donald Trump, qui a quitté ce drôle de G7 avant terme. L'événement a donc été un échec sur presque toute la ligne. Voilà ce qui a marqué la presse internationale.

Reste à savoir si La Malbaie connaîtra une belle saison touristique cet été. Reste à voir si, oui ou non, ce semblant de G7 2018 aura eu un effet auprès des touristes de la planète. Je le souhaite, mais je demeure sceptique. En tout cas, pour le moment, l'effet est lent à se faire sentir!

Somme toute, La Malbaie méritait mieux. La population, les hôteliers et les restaurateurs étaient en droit de s'attendre à beaucoup plus de ce G7, qui aura coûté plus de 600 millions. Ce qui, au final, constitue ironiquement le seul véritable legs de cet événement.

Yvan Giguère, ex-travailleur en hôtellerie à La Malbaie Saguenay, le 10 juin 2019

LIBRE OPINION

Vers une Francophonie propulsée par sa jeunesse

Nadine Girault
Ministère des Relations
internationales et de la Francophonie,
Québec

La nouvelle secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence madame Louise Mushikiwabo, est arrivée au Québec le 9 juin dernier. Membre de plein droit depuis 1971 de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), mais présente à Niamey lors de la fondation, le gouvernement du Québec a su s'affirmer très tôt et contribuer activement au succès de la Francophonie. Cinquième bailleur de fonds de l'OIF, il n'est pas question en 2019 qu'il soit moins audacieux face aux nombreux défis actuels de la langue française à l'échelle internationale. Et ce,

surtout au moment où les priorités du nouveau gouvernement du Québec sont directement en phase avec celles de la secrétaire générale de la Francophonie.

Tous les deux fraîchement élus, la secrétaire générale Mushikiwabo et le premier ministre François Legault ont échangé lors du XVII^e Sommet de la Francophonie à Erevan sur la nécessité de moderniser ensemble l'OIF, afin qu'elle soit plus pertinente et plus efficace aux yeux des populations. Le Québec préside d'ailleurs un groupe de travail de l'OIF sur cette question. L'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et l'économie, notamment dans le contexte du numérique, sont également des priorités au cœur du programme mixte du gouvernement du Québec et de l'OIF.

Il faut oser et mettre plus que jamais l'expertise et la créativité québécoises au service des intérêts de la valorisation de la langue française. C'est pourquoi j'ai reçu dès le premier soir de son arrivée M^{me} Mushikiwabo avec mon collègue le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour présenter un visage renouvelé de la Francophonie québécoise.

Je n'ai pas manqué de souligner aussi que le Québec est bien conscient que l'avenir de la Francophonie passe également par le continent africain. Il y aura 500 millions de locuteurs francophones d'ici 2048 et près de 60 % de ceux-ci se trouveront en Afrique, majoritairement au

sein des 32 États membres de l'OIF. C'est dans ce contexte que le Québec souhaite s'intéresser davantage à l'Afrique et développer une toute nouvelle relation avec ce continent. L'objectif est de faire évoluer l'approche de solidarité et de coopération traditionnelle vers une approche axée davantage sur la complicité et un nouveau partenariat profitable pour tous.

L'Afrique s'est transformée, il est donc impératif de s'ajuster à sa nouvelle réalité. Ce continent, devenu une voix forte, réclame un traitement d'égal à égal. Ces défis auront une portée mondiale : les jeunes, la formation, la sécurité et l'environnement. À la veille du 50^e anniversaire de l'OIF en 2020, le Québec veut jouer un rôle central quant à l'avenir de la Francophonie, indissociable de celui du continent africain. Avec la venue d'une femme de vision, originaire du Rwanda, il y a là une occasion unique en faveur de la Francophonie.

Il faut faire preuve d'audace et miser davantage sur la jeunesse. C'est pourquoi j'ai réuni à l'Assemblée nationale du Québec près de 200 jeunes pour clôturer la visite de la secrétaire générale, ceci afin de souligner notre désir, comme leader, non seulement d'intervenir en faveur de la jeu-

L'Afrique s'est transformée, il est donc impératif de s'ajuster à sa nouvelle réalité. Ce continent, devenu une voix forte, réclame un traitement d'égal à égal. Ces défis auront une portée mondiale : les jeunes, la formation, la sécurité et l'environnement.

nesse, mais aussi de la mettre en valeur et de la mobiliser encore plus pour l'avenir.

Au Québec et en Afrique, comme dans tous les États et gouvernements membres de l'OIF, la jeunesse est l'espoir de la langue française! Son audace, sa créativité et sa volonté de dépassement sont une occasion unique pour la Francophonie de se renouveler. Qui sait ce que l'espace francophone nous réserve en matière d'avancées économiques sous l'impulsion de cette nouvelle génération? Rappelons-nous qu'avec la jeunesse, tout devient possible!

III LAÏCITÉ

Hier les italophones,
aujourd'hui les musulmansMarco Micone
Écrivain

Avec la marginalisation du Parti québécois et le remplacement du Parti libéral par la CAQ, nous assistons à un cycle politique caractérisé par l'alternance sans réelle alternative, en conformité avec l'ordre néolibéral. Ce gouvernement nationaliste de droite élu par 25 % de l'électorat, si l'on tient compte des abstentions, a recours à une recette éprouvée pour, à la fois, consolider et légitimer son pouvoir: détermination d'un problème réel ou imaginaire (la laïcité), élaboration d'une rhétorique alarmiste (retour du religieux) et désignation des responsables du problème (les musulmans). Les stratèges de François Legault n'ont rien inventé. Il y a une cinquantaine d'années, le mouvement nationaliste de l'époque s'est servi de la même recette mais avec d'autres ingrédients: la langue française, l'anglicisation et les italophones.

Il a fallu près d'une décennie pour que le psychodrame linguistique, se déroulant aux dépens des Québécois d'origine italienne, se dénoue enfin par l'adoption de la loi 101. Les relations entre ces derniers et les francophones se détériorent à tel point, et pendant si longtemps, que la méfiance et le ressentiment eurent raison de Giuseppe Sciortino, candidat péquiste dans Mercier, lors de l'élection précédant le dernier référendum. Il fut obligé, in extremis, de céder la place à un francophone d'ascendance canadienne-française à la suite de manœuvres douteuses. Récemment, Michel David, chroniqueur au *Devoir*, écrivait que la présence de Sciortino, avocat éminemment ministrable au sein du futur gouvernement Parizeau, aurait probablement apporté au camp souverainiste les 45 000 voix qui lui manquaient pour remporter le référendum de 1995. Le nationalisme mesquin et revancharde est parfois suicidaire.

Aujourd'hui, ce sont les musulmans, en particulier les musulmanes, qui ont le mauvais rôle. Pourtant, il y a une vingtaine d'années, près des deux tiers des Québécois étaient contre l'interdiction du voile islamique. Selon un sondage récent, ils sont maintenant au moins autant à vouloir l'interdire. Pourquoi ce revirement? Nul besoin d'être un exégète de Gramsci pour savoir que l'adhésion à un projet politique ou de société (ou perçu comme tel) est précédée par une longue période de propagation des idées et d'imprégnation des esprits auxquelles contri-



Aujourd'hui, ce sont les musulmans et les musulmanes qui ont le mauvais rôle.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

buent, consciemment ou non, de nombreux acteurs sociaux. En France (source d'inspiration pour certains Québécois) comme ici, politiques, chroniqueurs et essayistes se sont employés avec autant de ferveur que de constance à élaborer une rhétorique hostile à l'immigration et à la diversité culturelle — assimilée au multiculturalisme trudeauiste pour mieux la dénoncer — tout en souscrivant au mythe du choc des civilisations: une idéologie servant, entre autres, à dénigrer l'islam. Partout en Occident, l'islam est devenu l'ennemi à abattre. Le Québec ne fait pas exception. Il faut être d'une grande naïveté pour croire que le projet de loi 21 existerait sans la présence des musulmans.

Nationalistes conservateurs

Ce discours n'aurait pas eu autant de succès sans la contribution, depuis le tournant du millénaire, de nationalistes conservateurs, défenseurs d'une nation ethnoculturelle qui, craignant sans raison valable « la tyrannie des minorités » et « le reniement de soi », poursuivent, tout en le niant, la chimère d'un Québec assimilationniste et homogène. Il y a de cela aussi dans l'interdiction du port du foulard musulman. Ces hérauts d'un temps révolu, aux accents grolcheins, doivent nous expliquer pourquoi l'assimilation que les francophones d'Amérique ont combattue avec autant de détermination serait souhaitable pour les immigrants.

Mais pourquoi la laïcité est-elle devenue la priorité de ce gouvernement, au-

quel on a dû rappeler l'importance de l'environnement, alors que deux millions et demi de Québécois ont un revenu inférieur à 25 000 \$, que le système scolaire est le plus inégalitaire au Canada en raison de sa double ségrégation sociale et ethnique, et que les Québécois francophones sont sous-scolarisés par rapport aux immigrants (21 % contre 39 % de diplômés universitaires) et aux anglophones? L'hégémonie néolibérale est telle, en Occident, que les partis de gouvernement, et non pas les formations politiques marginales, ne se distinguent presque plus sur les questions fondamentales et cherchent à tout prix à se différencier sur des questions secondaires ou fallacieuses, comme la laïcité ici ou l'islamisation et d'autres mythes ailleurs. C'est l'alternance sans véritable alternative. Ceux qui doutent de l'emprise, sur ce gouvernement, de cette rationalité mortifère, fondée principalement sur la concurrence généralisée, n'ont qu'à penser à la mise en concurrence de l'industrie du taxi avec Uber, aux immigrants réguliers avec les travailleurs temporaires et aux maternelles quatre ans avec les CPE.

Mais, au-delà de ce qui précède, il y a une réponse très simple à cette question: la laïcité est devenue une priorité parce que s'en prendre aux immigrants est politiquement rentable, comme partout en Occident. Le psychodrame d'il y a cinquante ans nous a peut-être coûté la souveraineté. Quel prix paierions-nous pour celui qui se déroule maintenant aux dépens des musulmans?

Les yeux grands
ouverts

FRANCINE PELLETIER



Il faudrait pouvoir mourir comme on a vécu. Comme un être humain plutôt que comme une loque humaine, la tête encore fière à défaut d'encore haute. C'est ce que Michel Cadotte voulait pour sa femme, ce que Jocelyne Lizotte voulait également pour elle-même, ce que la grande majorité des gens souhaite aussi. Si la vieillesse et la maladie existent pour nous aider à lâcher prise, pour nous forcer à contempler notre mortalité dans le blanc des yeux, pourquoi faudrait-il payer l'ultime passage à coups de supplices et d'humiliations quotidiennes? Pourquoi faudrait-il mourir en ne sachant plus ce qu'on est devenu?

J'ai eu le bonheur de voir ma mère mourir les yeux grands ouverts. Sans l'aide médicale à mourir, car c'était bien avant sa légalisation, mais elle savait pertinemment qu'elle « s'en allait », je dirais même qu'elle l'accueillait, les yeux braqués devant l'Éternel. Ce qui m'effrayait beaucoup — la mort de celle qui m'a donné la vie — s'est finalement avéré un immense cadeau. C'est très réconfortant de voir quelqu'un se tenir droit devant la mort, une réalité dont on n'entend d'ailleurs plus parler. Maintenant que la religion a fait son temps et que, pour la plupart d'entre nous, il n'y a que le Néant, de sûr, qui nous attend, maintenant que la mort est devenue, comme le sexe jadis, l'affaire dont on parle du bout des lèvres, comment ne pas frémir à son approche?

La mort de ma mère m'a permis de démystifier la chose la plus opaque, la plus insaisissable de l'existence. Un peu comme si j'avais assisté à un plongeon triple saut arrière de 50 mètres, je suis sortie de là en me disant: O.K., c'est concevable. Mourir se peut. Ma mère avait réussi le grand virage; j'y arriverais, moi aussi, le jour venu. Depuis, j'encourage tout le monde à se précipiter au chevet de gens qui meurent « bien », qui meurent en étant encore eux-mêmes, pour mieux se vacciner contre la peur et l'inconnu.

L'histoire tragique de Michel Cadotte et Jocelyne Lizotte est là pour nous le rappeler: faciliter la mort dans des conditions optimales plutôt qu'attendre en enfer que ça se passe est un geste d'humanité

C'est d'ailleurs pourquoi j'ai applaudi aux recommandations du groupe d'experts chargé d'étudier l'élargissement de l'aide médicale à mourir. Le comité propose qu'on permette désormais l'euthanasie assistée aux personnes incapables ayant « préalablement exprimé leur volonté en ce sens ». Précisément le cas de Jocelyne Lizotte, épouse de Michel Cadotte, dont la demande d'aide médicale à mourir a été refusée parce qu'elle n'était plus capable de dire « oui, je le veux » le moment venu. On connaît la suite: M. Cadotte a été condamné à deux ans de prison moins un jour pour l'homicide involontaire de sa femme atteinte d'alzheimer. « J'ai craqué, écrivait-il sur sa page Facebook peu de temps après avoir étouffé sa femme. J'ai consenti à son aide médicale à mourir. J'attends les policiers. »

Comme en 2014, au moment de la commission Mourir dans la dignité, les experts chargés du dossier sont ici très prudents. Une demande anticipée deviendrait donc possible, mais seulement à la suite d'un « diagnostic d'une maladie grave et incurable ». Il faut également faire la demande devant deux témoins ou sous forme notariée, une façon d'établir le « plein consentement ». Un deuxième médecin doit confirmer que la fin est, sinon imminente, du moins inéluctable. Finalement, un tiers doit être chargé de faire la demande au moment convenu.

C'est l'intégration d'une tierce personne dans le processus de l'aide médicale à mourir qui est certainement l'aspect le plus délicat ici. À ce jour, ce sont les médecins et les infirmières qui se chargent de tout l'échafaudage vers l'au-delà. Un rôle qui ne leur est pas étranger étant donné la nature de leur profession. Or, on constate que, même pour eux, la chose ne va pas toujours de soi. Pas moins de tiers des demandes d'aide médicale à mourir ont été freinées ou refusées dans les mois suivant l'adoption de la loi en 2015. « Guérir le patient » serait la seule chose que certains médecins auraient le goût de pratiquer. La résistance est considérable.

Alors, imaginez un peu le dilemme pour un proche. Décider que la vie s'arrête là, maintenant, pour une personne qu'on aime est, moralement et émotivement, déchirant. Pour bien des gens, un tel geste demeurera toujours tabou. Penser pouvoir influencer le processus de vie et de mort était, encore tout récemment, impensable. Les lois divines, d'abord, étatiques, ensuite, s'arrogeaient ce contrôle. Même si les dérapages seront toujours à craindre et certaines balises, par conséquent, toujours de mise, il faut voir cette évolution non pas comme une perte de sens, encore moins comme un nihilisme cherchant à se « débarrasser des petits vieux », mais, au contraire, comme une affirmation de la condition humaine. C'est notre capacité de choisir, après tout, notre talent pour le libre arbitre qui nous distingue des autres animaux à quatre pattes.

L'histoire tragique de Michel Cadotte et Jocelyne Lizotte est là pour nous le rappeler: faciliter la mort dans des conditions optimales plutôt qu'attendre en enfer que ça se passe est un geste d'humanité. Un geste qu'on pose au nom de la vie qu'on veut vivre bien plus qu'au nom de la mort qu'on souhaite.

Écrivez-nous!

Le *Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III HYDRO-QUÉBEC

Attaquer la Régie de l'énergie,
un mauvais choixFrançois Tanguay
Régisseur à la Régie de l'énergie (1997 à 2007), consultant stratégies énergétiques

L'annonce par le gouvernement de la CAQ qu'il déposera un projet de loi qui imposerait un gel des tarifs d'Hydro-Québec à la Régie de l'énergie et le retour des trop-perçus de presque 1,5 milliard versé par Hydro-Québec à l'État sous forme d'un chèque à chaque client tient du ridicule.

Attaquer la neutralité d'un tribunal comme la Régie de l'énergie, dont la mission est de protéger les intérêts de tous, producteurs, distributeurs et clients, équivaut à une forme d'outrage au tribunal. Le plus fou dans ce gel annoncé et le plafond des augmentations limitées à l'inflation, c'est que c'est déjà le cas! Ce gel n'affectera en rien les revenus d'Hydro-Québec. Faux problème! Politique de bas étage.

Cette vision courte, populiste à outrance de ce gouvernement quant aux trop-perçus souligne à gros traits un manque de vision environnementale si critique pour notre avenir commun. Pourquoi ne pas piger dans cette fortune dormant dans les coffres de l'État pour investir dans l'accélération de la réduction de l'empreinte carbone du Québec, dans la modernisation de ses

industries carbodépendantes? On pourrait, avec des bribes de cette somme folle, financer d'un seul coup la sortie hors pétrole de l'acériculture et du chauffage au mazout.

Pétrole et sirop d'érable

Avec plus de 43 millions d'entailles, de la Montérégie au Témiscouata, environ 6500 entreprises acéricoles récoltent, bon an, mal an, environ 100 millions de livres de sirop, plus de 200 000 barils d'or blond. Mais ce que le public ne sait pas, c'est que pour produire cette manne, il faut du pétrole, beaucoup de pétrole. En effet, plus de 22 millions d'entailles sont branchées à des réseaux de production où la chauffe des bouilloires dépend du pétrole. Selon une étude du Club d'encrement technique en acériculture de l'Est-du-Québec (regroupement de producteurs du Bas-Saint-Laurent qui exploite plus de huit millions d'entailles), on utilise en moyenne plus d'un demi-litre de pétrole par litre de sirop produit. L'ajout récent de quatre millions d'entailles aux quotas existants ne va qu'augmenter la part du pétrole. Il faudrait à peine 50 millions pour opérer une transition complète en quelques années.

On pourrait profiter de cette manne pour attaquer de plein fouet la sortie du

Selon une étude, on utilise en moyenne plus d'un demi-litre de pétrole par litre de sirop produit

chauffage au mazout dont dépendent encore plus de 200 000 foyers. Il faut travailler avec Biomasse Québec, Hydro-Québec et les distributeurs de mazout pour créer un réseau de distribution de biomasse solide et fiable pour ceux qui le désirent, ou une transition au chauffage électrique en douceur pour les autres.

Il faut augmenter la part de financement des coûts de transition de fournaises au mazout vers d'autres sources, les 1275 \$ offerts à Montréal étant bien insuffisants. Un nouveau système peut coûter jusqu'à 10 000 \$. Après tout, on subventionne à coups de millions l'arrivée de l'automobile électrique, action qui n'a aucun effet notable sur la congestion routière!

La liste de ce type d'initiatives réductrices de GES pourrait s'allonger. Envoyer un chèque aux électeurs ne créera pas un seul emploi bien payé! Réveillez-vous, Monsieur Legault, on est 2019!



Michel Garneau, alias Garnotte, sur le toit de l'ancien édifice du Devoir en 2017

LE DEVOIR

III MÉDIAS

Garnotte pose son crayon

Le caricaturiste du *Devoir*, qui se plaisait dans son rôle de caillou dans le soulier, se retire après 23 ans de loyaux sévicesISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Il était le caillou dans le soulier de plusieurs politiciens, le coup de crayon qui éveillait nos zygomatiques au réveil et le rendez-vous obligé de petits et grands enfants devenus de fidèles lecteurs du *Devoir*. Garnotte, cet éternel trublion du crayon, quitte nos pages et plateformes numériques après 23 années de bons et loyaux sévices graphiques.

Son coup de crayon s'était fait déjà plus rare depuis trois ans, après que Garnotte eut ralenti la cadence au terme de 20 années bien remplies de cases drolatiques en page éditoriale. Qui croirait aujourd'hui que sa griffe désopilante, tout droit inspirée des Goscinnny, Gotlib, Franquin et autres stars de la bédé française, s'est développée sur le tas (dans les marges de ses cahiers scolaires!), sans même que Garnotte pose ses fesses sur les bancs d'une école d'art.

« Les magazines *Pilote* et *Mad* ont été mon école, j'ai fait mes classes avec ça! »

Si c'est en géographie que Michel Garneau a fait ses « vraies » classes, le mordu de bédé a rapidement délaissé les cartes officielles pour la carte blanche et la table à dessin, signant ses premiers croquis dans les magazines comme *Balloune*, *Mainmise*, *Zone libre*, *Graffiti* ou *Le Temps fou*.

C'est au magazine humoristique *Croc*, dans les années 1980, qu'il a aiguisé son crayon caustique et son sens de la répartie. Après la mort du magazine satirique, ses illustrations ont ensuite rempli les pages du *TV Hedbo*, de *Protégez-vous*, et surtout du magazine pour enfants *Les Petits Débrouillards*.

Illustrateur attiré des Nouvelles CSN pendant de nombreuses années, il a fait son entrée au *Devoir* en 1996, et a signé une caricature presque quotidienne pendant 20 ans.

Griffe unique

En vingt ans, la griffe de Garnotte s'est affûtée, soulignant à grands traits la couardise et les contradictions de la gent et du monde politique. Jamais carrement méchant, toujours pertinent, le nom de plume adopté par le caricaturiste incarne parfaitement sa vision du métier.

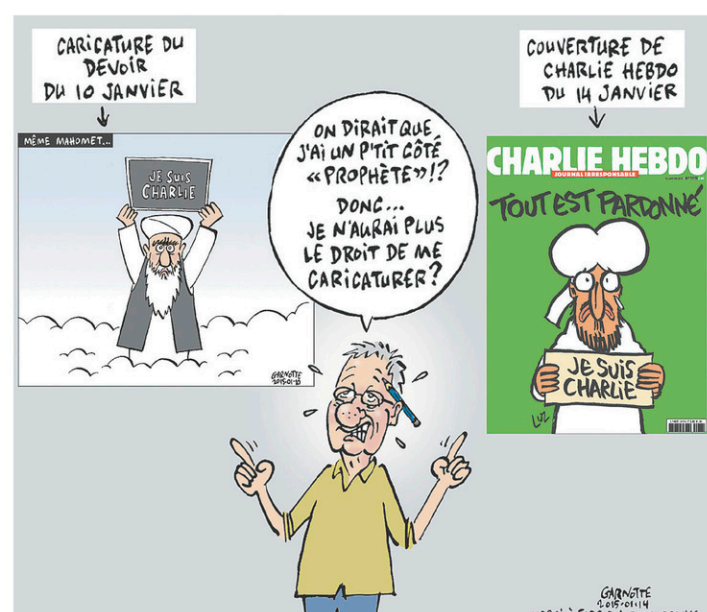
« Comme il y avait déjà un Michel Garneau, le poète, très connu, Garnotte,

GARNOTTE



Le métier de caricaturiste n'est pas sans danger, a rappelé Garnotte en 2015 dans la foulée de l'attaque à Charlie Hebdo.

GARNOTTE LE DEVOIR



ça ressemblait à mon nom, mais pour moi, ça voulait aussi dire le petit caillou qui agace, qui dérange. C'est comme ça que je vois mon métier. L'intention, c'est pas de blesser, juste de lancer une petite garnotte!

Au fil du temps, il a excellé dans l'art de télescoper en une seule image plusieurs événements d'actualité pour en faire magnifier l'absurdité. C'est toujours le pas peinarde et l'air zen qu'il a traversé la salle de rédaction pour rejoindre son antre créatif, tapissé de croquis et de photos d'hommes politiques, larguant quelques blagues au passage. Fiduciaire de l'humour dans ce journal, son enthousiasme indémodable, son humilité et sa bonhomie n'ont jamais porté ombrage à son sens critique cinglant, doublé d'un humanisme touchant.

Pour Cartooning for Peace, un regroupement de caricaturistes qui se consacre à la promotion de la paix par la caricature, il est allé dans les classes expliquer aux élèves l'importance de la caricature politique et le b.a. ba du métier.

Comme Charlie

En près de 40 ans passés derrière la table à dessin, Garnotte estime avoir vécu ses moments les plus mémorables lors des attentats à *Charlie Hebdo*. « Comme tous les autres caricaturistes, et tous ceux qui ont à cœur la liberté

d'expression, *Charlie Hebdo*, ça m'a marqué. On était soudain devenus des cibles potentielles. »

Parmi ces coups de crayon mémorables, on retiendra d'ailleurs celui titrant « *Charlie Hebdo*, les couvertures auxquelles vous n'avez pas échappé », montrant les corps des caricaturistes abattus couverts d'un drap.

Marquant aussi, celui campant Mahomet brandissant le célèbre « Je suis Charlie ». Un éclair qui sera repris par Luz à la une du premier *Charlie Hebdo* post-attentat, publié... quatre jours après celle du *Devoir*. « C'est incroyable, on était sur la même longueur d'onde. On pourra dire que j'ai été prophète une fois dans ma vie! »

Garnotte, qui se juge peu doué en dessin, affirme que c'est le flash, l'idée qui fait le bon caricaturiste, et les fortes personnalités les meilleures victimes.

« Je ne suis pas un artiste. Mon dessin sert d'abord à porter une blague. Pour moi, un dessin trop précis peut même détourner l'attention du lecteur. »

Particulièrement inspiré par les tempéraments bouillants de Lucien Bouchard ou de Jean Chrétien, le croqueur de politiciens juge que le chef politique beige et insipide peut donner beaucoup de fils, ou disons, beaucoup mines à aiguiser, au meilleur des portraitistes. Mais sous la férule de Garnotte, même Gérard Tremblay et Stephen Harper

sont devenus de puissantes machines à gags. « Ne rien savoir sur rien, ou vouer un amour incondicional à la reine, ça m'a permis quand même de faire pas mal de millage avec ces deux personnages », dit-il.

Alors que le *New York Times* annonçait lundi mettre fin aux caricatures dans son édition internationale, Garnotte s'inquiète des reculs entraînés par une certaine forme de rectitude politique. « S'il n'y a pas plus de caricatures dans les journaux, quel avenir reste-t-il pour les caricaturistes? Ce n'est pas sur les réseaux sociaux, sans droits d'auteur, que les dessinateurs vont trouver de quoi vivre. »

S'il tire définitivement un trait sur la caricature politique, Garnotte n'entend pas poser complètement son crayon. À l'instar de Franquin et de Goscinnny qui adoraient dessiner félins malins et mouettes ricanieuses, les nouvelles têtes de Turc de Garnotte seront maintenant les écureuils et les ratsons lauteurs de son coin de campagne. Il adorerait d'ailleurs agrémenter ses dessins de bestioles. « Parfois, j'en rajoutais juste pour détendre l'atmosphère! »

Grâce à sa patte comique, le journal a toujours eu bonne mine. Il nous manquera tout de même, ce sympathique petit caillou quotidien.

À LIRE SAMEDI: HOMMAGE À GARNOTTE

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux

RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.comRENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATIONTéléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRESTéléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENTTéléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12500, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. E-mail de publication - Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.